



Contrat de Mandat relatif à la mise en location, pour le compte d'un propriétaire, d'un véhicule ancien de collection ente La société de mise en relation et de location : la S.A.R.L Classic-rent au capital de 7500 €, inscrit au tribunal de commerce de Paris, RCS B 482 218 112, désigné par la suite comme étant « le mandataire » et étant représenté par Monsieur Ludovic Pincet et le mandant ci après dénommé en point 1 (informations personnelles du mandant) :

1 / Informations personnelles du Mandant :

Nom : Prénom : Date naissance : / /
 Adresse :
 CP :/...../...../...../..... Ville :
 Tel (port) : / 06 /...../...../...../...../..... Tel fixe :/...../...../...../.....
 Email :@..... Club :
 Société : Langue(s) étrangère(s) parlée(s) : Niveau :

2 / Caractéristiques du véhicule mis en location :

Le Mandant reconnaît, par la présente, être propriétaire du véhicule ayant les caractéristiques décrites ci dessous

Marque : Modèle :
 Année : 19 Immat : Nombre de places assises :
 Carrosserie : Berline Cabriolet Coupé Autre :
 Coloris extérieur : Coloris intérieur :
 Sellerie : Cuir Tissus Skaï Autre :
 Transmission : Manuelle Automatique Autre :
 Etat Général : Etat Extérieur :
 Etat intérieur : Etat Moteur :
 Valeur déclarée : € Véhicule expertisé : Oui Non

3 / Condition(s) de location souhaité(es) par le mandant :

Le mandant impose au mandataire de louer son véhicule uniquement de la façon suivante :

- Uniquement avec équipage (vous même ou une personne désignée par vous)
 Uniquement avec conduite libre (vous louez votre véhicule en conduite libre)
 Avec équipage ou en conduite libre

4 / Type(s) de prestations souhaitées :

Le mandant impose au mandataire de louer son véhicule pour l' / les utilisation(s) suivante(s) :

- Mariages Audiovisuel (Ciné/TV/Photos) Escapades (balade / week-end)
 Événementiel (rallyes...) Transfert de personnes

5 / Prix de location souhaité :

- Forfait A :Avec équipage : Pour un forfait de mise à disposition de 5 H sur place et maximum 150 km (de votre lieu de parking / retour à votre lieu de parking) ou journée de tournage ou photo dans votre région).

-Forfait B : Avec conduite libre : Pour un forfait de mise à disposition à votre domicile / retour à votre domicile de 24 h et 150 km maximum/ jour

Prix de location souhaité pour les forfait A et B : €

Heure supplémentaire :€/H supp

Km supplémentaire :€/km supp

6 / Photos :

Ne pas oublier de joindre vos photos (les photos vous sont retournées. 3 photos minimum : ¾ avant, ¾ arrière, intérieur si possible et si vous ne disposez tableau de bord).

Exposé :

Le mandataire ayant pour activité de proposer en location des véhicules anciens de collection et de prestige pour le compte de propriétaires et la mandant souhaitant louer son véhicule, le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le mandant confie au mandataire la location de son véhicule, ci après dénommé « La Mission »

Article 1 : OBJET :

Par les dispositions du présent contrat, le mandant charge le mandataire, qui accepte cette mission, de louer son véhicule pour son compte à des locataires potentiels dans les conditions définies en page 1 à savoir : Informations personnelles du mandant, caractéristiques du véhicule mis en location, condition(s) de location souhaité(es) par le mandant et prestations souhaitées.

Article 2 : CARACTERISTIQUES DU VEHICULE A LOUER :

Le Mandant reconnaît, par la présente, être propriétaire du véhicule ayant les caractéristiques décrites au point N°2 page 1 intitulé : « Caractéristiques du véhicule mis en location »

Article 3 : CONDITION(S) DE LOCATION SOUHAITE(ES) PAR LE MANDANT :

Le mandant impose au mandataire de louer son véhicule uniquement de la façon décrite au point N°3 page 1 intitulé : « Condition(s) de location souhaité(es) par le mandant».

Article 4 – OBLIGATIONS DU MANDANT :

Le mandant reconnaît que l'identité des locataires présentés est strictement confidentielle. Il s'interdit, pendant la durée du mandat et dans les 36 mois suivant son expiration, à traiter directement avec les locataires.

En cas de non respect de cette obligation, le mandant s'engage expressément à verser au mandataire en vertu des articles 1142 et 1152 du code civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à 450 Euros par location effectuée à l'encontre des intérêts du mandataire.

Article 5 – OBLIGATIONS DU MANDATAIRE :

Pour effectuer sa mission, conscient qu'il a une obligation de moyens à l'égard du mandant, le mandataire s'engage à mettre le véhicule dans sa base de données, sur le site internet et à utiliser tout les moyens de communication commerciale qui seront mis à sa disposition.

Article 6 – DUREE DU MANDAT

Ce mandat est consenti au mandataire pour une durée de douze mois et prend effet à la date de la signature du présent contrat.

Le présent contrat est soumis à une tacite reconduction prenant effet à la date d'anniversaire de la signature du présent contrat.

Dans le cas où le mandant souhaite ne pas voir se renouveler le contrat par tacite reconduction, il s'engage à envoyer un courrier, avec accusé de réception, au mandataire un mois avec la reconduction du présent contrat.

Article 7 – REMUNERATION DU MANDATAIRE

Le mandataire sera rémunéré sur une base calculée par le différentiel entre le prix de vente client moins la rémunération du propriétaire.

Cette rémunération sera payée par le locataire du véhicule au travers de la facture présentée par le mandataire à ce dernier.

Article 8 – AQUISITION DU PRODUIT DE LA LOCATION PAR LE MANDANT

Le mandataire s'engage à facturer au locataire la somme due par ce dernier à la suite de la location du véhicule du mandant. Une fois la facture dûment acquittée, le mandataire s'engage à verser au mandant, dans les quinze jours, la somme issue de la soustraction de la somme facturée au locataire moins la rémunération prévue pour le mandataire.

Article 9 – ORIGINAUX

Le présent contrat est reconnu, par les parties en présence, en deux exemplaires originaux.

Article 10 – ENREGISTREMENT – TIMBRE

Le présent contrat est dispensé de la formalité de l'enregistrement et du timbre.

Article 11 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le mandataire fait élection de domicile dans les bureaux de son siège social et le mandant à son domicile.

Article 12 – ASSURANCE

Le mandant, propriétaire du véhicule, doit avoir assurer son véhicules en responsabilité –civil et doit fournir à classic-rent attestation de son assurance l'autorisant à louer son véhicule.

Dans le cadre ou sa police d'assurance responsabilité civil ne couvre pas la location, le propriétaire s'engage à souscrire une police d'assurance responsabilité civil auprès de la société « ASSURANCE VOLSY »qui couvrira les locations.

Article 13 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELS

Le mandant autorise le mandataire à utiliser ses coordonnées personnels dans un cadre commercial :

oui non

Article 14 – EXPLOITATION DES PHOTOS

Le mandant, propriétaire des véhicules, autorise le mandataire à exploiter les photos de ses véhicules dans un cadre commercial.

Article 15 – LITIGES

En cas de contestations dans l'exécution de la présente convention et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente siégeant au lieu du siège social du mandataire.

Reconnu par les parties en présence comme étant fait dans les locaux du mandataire, en deux exemplaires dont un remis dès à présent au mandant qui le reconnaît.

A _____ le _____

LE MANDATAIRE

Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé, mandat accepté »

LE MANDANT

Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé, bon pour mandat »